



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


Fax. (Qc): (418) 660-8998

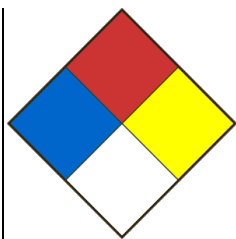
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit TÉTACHLOROÉTHYLÈNE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique CCl ₂ :CCl ₂		Numéro MAT TR-0113	Masse molaire 165,83
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes PERCHLOROÉTHYLÈNE, PCE, TÉTRACHLORURE D'ÉTHYLÈNE, TÉTRACHLOROÉTHÈNE, BICHLORURE DE CARBONE, ANKILOSTIN, DIDAKENE, NEMA, PERCLENÉ, TETRACAP			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2020-01-10	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Cancérogénicité catégorie 1B</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2</p> <p>Sensibilisation cutanée catégorie 1</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2</p>
Mention d'avertissement	<p>DANGER</p>
Mentions de danger (H)	<p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>
Conseils de prudence (P)	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	<p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p>



Santé 2
Inflammabilité 0
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Tétrachloroéthylène	127-18-4	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Phosgène (dichlorure de carbonyle). Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux. Chlore gazeux.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
--	--

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Protéger de la lumière et des rayons du soleil. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Sensible à la lumière. Manipuler et stocker sous gaz inerte.
Méthode et équipement de manutention	Embouteiller dans le verre seulement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	CAS-No.	Paramètres de contrôle	Valeurs	Base
Tétrachloroéthylène	127-18-4	STEL	100.000000 ppm 678.000000 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	25.000000 ppm 170.000000 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	25.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarks	L'IARC « 2A » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant probablement carcinogéniques pour les humains sur la base de données limitées de carcinogénicité chez les humains.			
		TWAEV	25.000000 ppm 170.000000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain.			
		STEV	100.000000 ppm 685.000000 mg/m ³	Québec. Regulation respecting occupational health and safety, Schedule 1, Part 1: Permissible exposure values for airborne contaminants
	Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain.			
		STEL	100 ppm 678 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	25 ppm 170 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	25 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 2A » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant probablement carcinogéniques pour les humains sur la base de données limitées de carcinogénicité chez les humains			
		STEL	100 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	L'IARC « 2A » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant probablement carcinogéniques pour les humains sur la base de données limitées de carcinogénicité chez les humains			
		TWAEV	25 ppm 170 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain.			
	Un effet cancérigène démontré chez l'animal. Pour ces substances, les résultats des études relatives à la cancérigénicité chez l'animal ne sont pas nécessairement transposables à l'humain.			
		TWA	25.000000 ppm	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
		STEL	100.000000 ppm	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
		TWA	25 ppm	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)
		STEL	100 ppm	USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que

d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore.
Odeur	Caractéristique, doux.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Donnée non-disponible.
Point de fusion / congélation	-22.4°C
Point initial d'ébullition	121°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	8.1%
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	18 mbar à 20°C.
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	1.62g/cm ³
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Miscible avec l'alcool, le benzène, le chloroforme et l'éther.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	0.0013-
Température d'auto-inflammation	650°C
Température de décomposition	>150°C
Viscosité	0.442 - 1.114mPa.s

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter la chaleur excessive. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau. Sensible à la lumière.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les bases fortes, l'hydroxyde de sodium, les métaux chimiquement actifs tels que le barium, le béryllium, le lithium, le sodium et le potassium.
Produits de décomposition dangereux	Vapeurs toxiques de chlorure d'hydrogène, de monoxyde et dioxyde de carbone, et d'oxychlorure de carbone (phosgène). Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Chlore gazeux.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, lésions au foie et aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, convulsions, arythmie cardiaque, paralysie respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, incoordination, nausées et vomissements, convulsions, arythmie cardiaque, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, érythème, arythmie cardiaque, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible de causer le cancer. Est reconnu comme agent probablement cancérogène pour l'homme (classe 2A CIRC) - Groupe 2A.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Rat - femelle - 3,005 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - >5000 mg/kg
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 4000 ppm.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: Essai en dynamique - CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 5 mg/L - 96 h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 7.50 mg/L - 48h. Toxicité pour les algues: Essai en statique CE50 - Skeletonema costatum - > 16 mg/l - 7 h.
Persistence et dégradation	Biodégradabilité aérobie. Résultat: 11 % - Difficilement biodégradable. Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation Lepomis macrochirus - 21 d. - 0.00343 mg/l. Facteur de bioconcentration (FBC): 49.
Mobilité dans le sol	Mobilité peu probable dans le sol en raison de sa faible solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1897
Appellation réglementaire	TÉTRACHLORÉTHYLÈNE
Classification du TMD	6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Cancérogénicité catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
---------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-01-10